

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 20 avril 2018 pour le jeudi 26 avril 2018 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2018

N° 44

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mme TRENTESAUX Claudine, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

Mr CHABAUD Gilbert, Mme FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle.

Excusés : Mrs CARTE Claude, BOURGIER Jean-Jacques, Mme PONCETY Claire, Mrs COQUELET Christophe, GABET-ROUGEMONT Patrick.

Absents : Mme MOREL Rachel.

Mr CARTE Claude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme DUFOUR Françoise.

Mr BOURGIER Jean-Jacques a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mme PONCETY Claire a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme EPITALBRA Aude.

Mr COQUELET Christophe a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme ECOCHARD Laurence.

Mr GABET-ROUGEMONT Patrick a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 44 sous sa présidence. Monsieur le Maire précise que Monsieur Claude Carte représente le Conseil municipal à l'assemblée du Syndicat des eaux Ain Suran Revermont, et qu'il est donc excusé.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 mars 2018.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – CA3B : modification des statuts et vote du budget

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la séance budgétaire du Conseil d'agglomération qui s'est tenue le lundi 26 mars à Viriat. Il indique que l'assemblée a maintenu les orientations budgétaires de l'année précédente, et la poursuite des « lissages » fiscaux, à faible incidence pour les contribuables de la commune de Ceyzériat.

L'assemblée a approuvé les nouveautés en terme de services aux communes qui concernent la mise à disposition du personnel nécessaire aux adaptations des PLU (hors révision générale), la prise en

compte de la fourrière animale et la prise en charge des cotisations au SDIS (avec compensation sur les attributions de compensation).

Monsieur le Maire indique que ces décisions impliquent une modification des statuts, qui est proposée selon les termes suivants :

« L'extension des compétences vise à doter la Communauté d'Agglomération des nouvelles compétences facultatives suivantes :

- *des compétences complémentaires à celles de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et s'organisant autour de missions plus larges que celles de la GEMAPI assurées par les Syndicats de rivière ;*
- *la compétence « fourrière animale » ;*
- *la prise en charge des cotisations au SDIS et de l'allocation de vétérance à compter du 1^{er} janvier 2019.*

La modification statutaire prévoit également une rédaction plus précise de la compétence facultative relative au crématorium et la réintroduction de la compétence obligatoire relative aux documents d'urbanisme figurant dans les statuts délibérés le 10 avril 2017 à l'article 8 paragraphe 8-2 « aménagement de l'espace communautaire » 2^{ème} alinéa, et non reprise dans l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2017 entérinant les statuts.

1) L'extension des compétences facultatives entraîne par conséquent une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération, et plus particulièrement de leur titre II « Compétences » article 10 « Compétences facultatives » :

1.1) en complétant comme suit l'article 10.8 « Autres compétences environnementales » :

- *Compétences dites « hors GEMAPI »*
- *les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain ;*
- *la mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau ;*
- *la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de cette ressource en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant dans le cadre de programmes portés par la structure ;*
- *l'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;*
- *l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.*

1.2) en complétant comme suit l'article 10.9 « Autres compétences » :

- *Fourrière animale : prise en charge, garde et entretien des animaux errants ou saisis ;*

1.3) en modifiant, à compter du 1^{er} janvier 2019, les deux premiers alinéas de l'article 10.9 « Autres compétences » dont la nouvelle rédaction sera la suivante :

- *Prise en charge des cotisations au Service Départemental d'Incendie et de Secours à compter du 1^{er} janvier 2019 ;*
- *Soutien au développement du volontariat des sapeurs-pompiers par la prise en charge de l'allocation vétérance à compter du 1^{er} janvier 2019.*

2) Les autres points entraînent les modifications statutaires suivantes dans le titre II « Compétences » des statuts :

2.1) en modifiant dans les compétences facultatives (article 10), le dernier alinéa actuel de l'article 10.9 « Autres compétences » dont la nouvelle rédaction sera la suivante :

- *Construction, aménagement, entretien et gestion de crématorium et de tout site cinéraire contigu (y compris la passation et la conclusion de tout contrat nécessaire à l'exercice de la compétence), à l'expiration de la convention de délégation de service public du 21 décembre 1988 afférente à la construction et à l'exploitation du crématorium situé 1269, route de Paris, 01440 VIRIAT.*

2.2) en réintégrant dans les compétences obligatoires (article 8), dans l'article 8.2 « Aménagement de l'espace communautaire », la compétence relative aux documents d'urbanisme avec sa rédaction d'origine :

➤ *Elaboration, approbation, révision et suivi des plans locaux d'urbanisme, des documents d'urbanisme en tenant lieu et des cartes communales si la Communauté d'Agglomération en décide dans les conditions de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.*

La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux dans des conditions de majorité qualifiée, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant nécessairement comprendre, pour une Communauté d'Agglomération, le Conseil Municipal de la commune dont la population est supérieure à la moitié de la population totale concernée, ou, à défaut, de la Commune dont la population est la plus importante. »

Décision : le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts.

1.2. – Location maison Alice Fontaine

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs professionnels, agissant dans le domaine du bien-être et de l'épanouissement personnel (art thérapie, shiatsu, psychanalyste thérapeute de couple, naturopathe), souhaitent s'unir, sous forme associative, afin de louer les locaux du rez-de-chaussée de la Maison Alice Fontaine. Il est convenu que les charges courantes (eau et électricité) feront l'objet d'une facturation directe aux personnes intéressées.

Décision : accord du Conseil municipal pour cette proposition.

1.3. – Assemblée des communes forestières

Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'assemblée générale des communes forestières, qui s'est tenue à Nantua le mercredi 18 avril. Elle a été largement consacrée au différend qui a opposé les communes forestières, via l'ONF, au groupement des scieurs, différend qui a été porté au niveau national.

Depuis, les ventes ont pu reprendre leur cours. Il faut noter que la commune de Ceyzériat aura été peu ou pas impactée par ce conflit, dans la mesure où les ventes de l'année ne faisaient pas l'objet d'une adjudication au cours des ventes publiques proposées par l'ONF.

Il a par ailleurs été rappelé la nécessité de respecter les plans de gestion, notamment les volumes à abattre qui, d'une façon générale, sont un peu en retrait. Pour la forêt communale, des initiatives en ce sens ont été adoptées en lien avec les services de l'ONF.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Compte rendu assemblée SIEA

L'assemblée générale du SIEA s'est tenue le samedi 7 avril en deuxième convocation, suite à l'absence de quorum pour la première réunion. Ces deux rencontres ont permis de revenir sur le modèle économique du réseau Liain, qui porte le développement de la fibre optique dans notre département.

La spécificité du système réside dans son exploitation. En effet, le SIEA a créé une régie, RESO-LIAin ou Régie d'exploitation du service optique LIAin. Ainsi, elle gère, contrôle et entretient le réseau LIAin (Liaison Internet de l'Ain), et assure la liaison avec les fournisseurs d'accès à Internet offrant leurs services aux abonnés. C'est la régie qui est en contact avec les fournisseurs d'accès à Internet utilisant le réseau. La relation avec l'abonné est, quant à elle, uniquement gérée par les fournisseurs d'accès à Internet.

Ce modèle, exceptionnel en France, a fait l'objet d'une validation par la mission très haut débit mise en place par l'Etat, avec un engagement financier de 77 millions d'euros. Ce soutien est complété par les participations de la Région et du Département (30 millions d'euros chacun sur 10 ans), par le soutien des intercommunalités et enfin des communes (3 euros par habitants).

Cette validation a fait l'objet d'un très large consensus, à l'exception d'une intercommunalité (Plaine de l'Ain) toujours en retrait de ce dispositif. Le syndicat va dès lors reprendre son plan de déploiement, qui concernera une nouvelle partie de Ceyzériat dès cet automne 2018 (Centre-village, routes de Jasseron et de Tréconnas).

2.2. – Comité consultatif des sapeurs-pompiers

Le Comité consultatif s'est réuni en présence des représentants du Conseil municipal et des Sapeurs-Pompier. Il a validé l'arrivée au CPINI d'une nouvelle recrue, Madame Justine Temporal, formée au Centre de secours de Pont-de-Vaux.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours :

Ancienne mairie : Réfection de la couverture tuile. Une réception des travaux a eu lieu le 5 avril, en présence de l'entreprise de Monsieur Nicolas Curt. Une visite des combles de la toiture a permis de constater le bon état général de la réalisation. Des photos ont été mises à notre disposition pour les parties inaccessibles. Les travaux bénéficient d'une garantie décennale.

Ancienne mairie : Les travaux concernant la pose de l'ascenseur, ont commencé le mercredi 4 avril 2018. Percement du plancher, et fondation pour l'assise de l'ascenseur. La porte d'entrée de la salle des fêtes sera finalement déplacée, car la combinaison d'ouverture des portes impacte l'espace réservé au handicap devant l'ascenseur.

Dégradations : pour la quatrième fois de mauvais plaisantins ont récidivé. Des couvertines de murets ont été arrachées, puis cassées. Les projectiles obtenus ont été lancés à nouveau contre les rideaux de l'école maternelle, et de l'école primaire. Une nouvelle plainte a été déposée en gendarmerie. La municipalité réfléchit à installer un moyen de protection.

Eglise : Une partie du vitrail endommagé avait été déposée pour réparation en atelier. Elle a retrouvé sa place le vendredi 13 avril 2018.

Parking Bouvard : l'entreprise Despret a réalisé le nettoyage et l'abattage des arbres de la nouvelle parcelle communale dédiée à l'extension du Parking. L'entreprise Brevet devrait rapidement commencer les travaux de maçonnerie.

Centre festif : Sono : acquisition d'un nouveau micro-émetteur à batterie. Après chaque utilisation la batterie devra être placée dans le boîtier de recharge. Ce micro répond à la modification des normes de fréquences radio.

Désherbage : suite à la demande que nous avons effectuée auprès de l'agence de l'eau, une subvention de 4 172 € nous a été accordée concernant l'achat de matériel de désherbage.

Projet Travaux 2018:

A) TRAVAUX COMMUNE (bâtiments)

1	Accessibilité aux ERP : Ancienne mairie	<ul style="list-style-type: none"> Mise aux normes PMR : continuation du programme ; Construction d'un élévateur PMR dans le hall de l'ancienne mairie. Mise en accessibilité des toilettes du premier étage (ouest du bâtiment). Mains courantes supplémentaires (escalier hall principal) Déplacement des stèles murales dans le hall principal.
2	Cave des Chartreux	Réfection de l'éclairage (Led)
3	Groupe scolaire	Remplacement de l'éclairage des 9 classes par des lampes à LED.
4	Ecole maternelle	Réfection du sol de la salle d'évolution
5	Ecole primaire	Pose de garde-corps sur muret
6	Salle polyvalente et centre festif	Remplacement de tables
7	Salle de sport Domagne	Pose d'un appareil anti remontées capillaires
8	Eglise	Réparation d'un vitrail
9	Eglise	Remplacement des chéneaux sud et nord
10	Maison « Alice Fontaine »	Réfection de peintures
11	Ancienne mairie (création d'un vestiaire)	Réfection de peintures et construction d'un placard de rangement
12	Ancienne mairie	Réfection des peintures du couloir R+1
13	Ancienne mairie (hall)	Remplacement d'un radiateur
14	Ancienne mairie	Réfection de la toiture (report financement 2017)

B) TRAVAUX COMMUNE (Voirie)

1	Forêt	Curage et réfection de fossés
2	Forêt	Renforcement de traces
3	Extension Parking Bouvard	Abattage d'arbres, élagages
4	Local chasseurs	Agrandissement du parking (busage de fossé, décapage de terre végétale, empiérement)
5	Arrosage : réserve d'eau en cas de sécheresse	Fourniture et pose d'une cuve de 30 m3
6	Chemin Lachar	Conquête d'emprise pour élargissement trottoir
7	Extension du parking Bouvard	Démolition mur en pierres sèches ; Construction du mur de la partie ADAPEI /Richemont, en éléments préfabriqués. Pose du grillage de récupération par les agents de travaux

C) Commune / acquisition de matériels

1	Agents de travaux	Remplacement C15
2	Désherbage	Réciprocateur plus appareil de désherbage AS 50 (sous condition de subvention)
3	Atelier	Achat d'un marteau piqueur électrique
4	Atelier	Remplacement divers, imprévus.
5	Salle polyvalente	Remplacement auto laveuse
6	Centre festif	Rénovation système de climatisation

D) Travaux (CA3B) sur droits de tirage

1	Chemin des ROCHETTES (pont des vendangeurs)	Création de fossés, busage, reprofilage du chemin
2	Carrefour RD 52/Rue J.Lalande	Elargissement de trottoir et mise en accessibilité de la Poste
3	Extension parking Bouvard	Terrassements et fondation parking, démolition et reconstruction de mur et clôtures aux nouvelles limites de D.P.
4	Chemin de la Croix de bois, en limite lotissement de Fortunat	Reprofilage et renforcement partiel
5	Chemin de la Combe	Aménagement d'accotement en enrobé, suite aux constructions de maisons d'habitation
6	Intersection chemin de la Charbonnière / chemin de la ZA de Domagne	Création d'un ilot central, et remplacement d'une grille E.P et réfection de tranchée.
7	R D 52 / Fontaine des Billets	Création d'un regard 750x 30 grille et raccordement au collecteur.
8	Chemin de la Grande Fontaine (RD 52/chemin de SCHALL	Construction trottoir côté nord
9	Point à temps et revêtements bicouches	Bouchages de fissures sur chaussées
10	Signalisation horizontale	Divers
11	Signalisation verticale	Divers
12	Enrobés froid (fourniture)	Divers
13	Sel	Néant

E) CA3B : Travaux / Enveloppe communautaire de voirie

1	Chemin de la Grande Fontaine	Couche de roulement
2	Chemin des Rippes	Couche de roulement
3	Chemin de la Charbonnière	Couche de roulement

F) CCLV : Travaux Communautaires d'assainissement

1	Chemin des Rippes/Chemin de la Charbonnière	Construction collecteur d'eaux pluviales
---	---	--

G) Travaux Syndicat d'Electricité

1	Contrat d'entretien pour l'éclairage public	
2	Rue Bernier/rue de l'Eglise	Remplacement et modification de points lumineux
3	Extension Parking Bouvard	Création de 4 points lumineux

H) Travaux Commune sous M.O différentes

1	Carrefour des Soudanières (travaux coordonnés entre : Commune de Ceyzériat, Conseil départemental, entreprise FAMY, entreprise VICAT)	Modification du carrefour RD 52/RD 52A
2	Ilot Bouvard (SEMCODA et Commune de CEYZERIAT)	Lancement de la construction du nouveau bâtiment communal, ainsi que la voirie périphérique

I) Travaux du Syndicat des Eaux ASR

1	Programme 2017	Renforcement réseau A.E.P. sur Avenue du Rervermont
2	Ilot Bouvard	Construction du réseau A.E.P.

3.2. – Commission travaux du 3 avril 2018 :

En l'absence de Monsieur Jean-Jacques Bourcier, le compte rendu de la commission est présenté par Monsieur Pascal Berteaux.

Sujets traités :

Programme des travaux 2018 (ci-dessus) : en accord avec le projet.

Elargissement trottoir devant bureau de poste : la commission a fait part d'une certaine réserve pour l'implantation d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite sur le devant de la Poste, considérant qu'il y en a déjà sur le parking Hugon. Le Conseil rappelle que ce choix a fait l'objet d'une discussion et d'une validation antérieure. Il sera néanmoins tenu compte des remarques quant à sa localisation précise.

D'autre part, elle demande que le passage piéton prévu à proximité de la tour soit déplacé, pour se situer en face des trottoirs du chemin de la Gare.

La construction d'un plateau piétonnier (déconseillé par le département) est aussi écartée, du fait que le projet d'accès au parking principal (à proximité) en comportera un.

Le Conseil municipal valide les propositions de la commission.

Chemin de la Grande Fontaine : La commission travaux propose un trottoir de 1.50 m de large, avec bordures A2 (franchissables) sur le côté gauche en allant en direction du lavoir, et d'un accotement en enrobé, côté droit. L'idée de refaire le pavage de l'intérieur du lavoir a été écartée, considérant qu'il faut au préalable revoir l'alimentation et le captage en eau du lavoir. Le projet doit être proposé à CA3B pour chiffrage.

Carrefour des Soudanières : approbation du projet.

Salle plurivalente : Discussions concernant l'escalier de secours, le sujet de l'absence de vestiaires a été évoqué. Une majorité pense que le coût de 400 000 € est trop élevé.

Au cours de la discussion en Conseil municipal, il a été proposé qu'une alternative soit chiffrée, afin d'avoir des éléments de comparaison. Il a aussi été rappelé d'une part l'intérêt scolaire de cet aménagement et d'autre part son intérêt pour solutionner les questions d'étanchéité. La comparaison devra aussi tenir compte des soutiens financiers possibles dans un cas comme dans l'autre.

Ascenseur Ancienne mairie : en accord avec le projet.

Bâtiment communal (Ilot Bouvard) : en accord avec le projet.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission du 23 avril 2018

PERMIS DE CONSTRUIRE

SCI NEGICA

Sur un terrain situé ZA Domagne

Parcelle(s) N° 1881 & 2079 Section A située(s) en zone UX

D'une superficie totale de 8829 m²

POUR L'EXTENSION D'UN HANGAR MÉTALLIQUE

BISENSANG Stéphane

Sur un terrain situé chemin de la Croix de Bois

Parcelle(s) N° 379p Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 942 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

BERSOT Jean-Pierre

Sur un terrain situé chemin des Billets

Parcelle(s) N° 377p & 379p Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 896 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

SALOM Jean-Marie

Sur un terrain situé 7 allée de la Marcellière

Parcelle(s) N° 249 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 586 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN CARPORT

TETU Bernard

Sur un terrain situé 26 rue Pierre de Coubertin

Parcelle(s) N° 592 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 958 m²

POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

JAUGEY Jean-Paul

Sur un terrain situé 88b chemin du Kellet

Parcelle(s) N° 752 Section AL située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1146 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

CATHERIN Rudolph
Sur un terrain situé 205 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 417 & 420 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2925 m²
POUR LA CRÉATION ET AGRANDISSEMENT D'OUVERTURES

VERBORG Marie-Hélène
Sur un terrain situé chemin de la Grande Fontaine
Parcelle(s) N° 417 & 420 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2925 m²
POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

BRION Jacques
Sur un terrain situé chemin de l'Achar
Parcelle(s) N° 463 p et 868 Section AL située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2022 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EN LIMITE DE VOIRIE

RAFFY Marlène
Sur un terrain situé 320 ZA Domagne
Parcelle(s) N° 2092 Section A située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 1341 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

COMPARETTO Ludovic
Sur un terrain situé 118 chemin de Morillon
Parcelle(s) N° 299 Section D située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1324 m²
POUR LA POSE D'UN PORTAIL ET CRÉATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

PERNET Pascal
Sur un terrain situé 173 route de tréconnas
Parcelle(s) N° 565 Section AM située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 940 m²
POUR LA POSE D'UNE CLÔTURE

COINTIN Denis
Sur un terrain situé 903 route des soudanières
Parcelle(s) N° 448 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 296 m²
POUR LA POSE D'UN PORTAIL EN LIMITE DE VOIRIE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de FONTAINE Claude
Sur un terrain situé L'Épinet
Parcelle(s) N° 88, 89, 90 & 375 Section AK située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1767 m²
VENTE TERRAIN À BÂTIR

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé Les Teppes du Chêne
Parcelle(s) N° 315 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1639 m²
SUCCESSION PONCET

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé Les Crouatres
Parcelle(s) N° 1235 Section A située(s) en zone N
D'une superficie totale de 5563 m²
VENTE AGS / GF DU BOIS DE LA FAYE

Demande de BISENSANG Stéphane
Sur un terrain situé chemin de la Croix de Bois
Parcelle(s) N° 379p Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 942 m²
VENTE CONSORTS PATEL / BISENSANG

Demande de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé Les Couvettes
Parcelle(s) N° 326, 329, 330, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342 & 344 Section B
située(s) en zone A
D'une superficie totale de 107411 m²
SUCCESSION CONVERT ANDRÉ

Demande de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé Les Soudanières
Parcelle(s) N° 51 Section C située(s) en zone A
D'une superficie totale de 7080 m²
SUCCESSION CONVERT ANDRÉ

Demande de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé Les Soudanières
Parcelle(s) N° 45, 46, 53, 54, 55 & 176 Section AD située(s) en zone A
D'une superficie totale de 56275 m²
SUCCESSION CONVERT ANDRÉ

Demande de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé Les Couvettes
Parcelle(s) N° 327 & 343 Section B située(s) en zone N
D'une superficie totale de 5288 m²
SUCCESSION CONVERT ANDRÉ

Demande de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé Les Soudanières
Parcelle(s) N° 47 Section AD située(s) en zone Nh
D'une superficie totale de 1837 m²
SUCCESSION CONVERT ANDRÉ

Demande de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé Les Soudanières
Parcelle(s) N° 145 Section AD située(s) en zone A et Nh
D'une superficie totale de 133 et 587 m²
SUCCESSION CONVERT ANDRÉ

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé chemin de la Croix de Bois
Parcelle(s) N° 377p et 379p Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 942 m²
VENTE PATEL / BISENSANG

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé chemin des Billets

Parcelle(s) N° 377p et 379p Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 896 m²
VENTE PATEL / BERSOT

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé L'Épinet
Parcelle(s) N° 1129 Section D située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 4377 m²
SUCCESSION MOTTE RENÉE

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 6 allée des Ecureuils
Parcelle(s) N° 453 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 705 m²
VENTE RETIF / BILLARD

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé chemin des Billets
Parcelle(s) N° 377p et 379p Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 801 m²
VENTE PATEL / WAGNER

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé chemin de la Croix de Bois
Parcelle(s) N° 377p et 379p Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 942 m²
VENTE PATEL / BISENSANG

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé chemin des Billets
Parcelle(s) N° 377p et 379p Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 896 m²
VENTE PATEL / BERSOT

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 205 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 420 & 417 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2415 m²
VENTE CONSORTS VUCHOT / CATHERIN

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 205 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 386 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 10 m²
VENTE CONSORTS VUCHOT / CATHERIN

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – Conseil d'école maternelle

Madame Claudine Trentesaux donne le compte rendu du conseil d'école maternelle qui a eu lieu le 26 mars dernier.

Les effectifs : actuellement 105 élèves scolarisés. Les prévisions pour la rentrée prochaine sont de 103 élèves, donc les 4 classes sont maintenues.

Pour le personnel : Martine Bulin partira en retraite début juillet. Pour la rentrée prochaine elle sera remplacée par un mi-temps scolaire, soit 3 h par jour.

Un exercice « alerte attentat-intrusion » a eu lieu fin mars en présence d'un gendarme responsable de la sécurité, du policier municipal et de Mme Trentesaux. Tout s'est bien déroulé. Des solutions restent à trouver pour le blocage des portes de classes dans le nouveau bâtiment et le dispositif pour donner l'alerte. Aucune consigne à ce jour.

Plusieurs activités ont eu lieu, notamment avec le foyer de l'amitié, la banque alimentaire, la bibliothèque ainsi que du jardinage avec Villaverde. Un spectacle de magie proposé par un parent d'élèves a été très apprécié.

A venir : le 4 Mai aura lieu un spectacle musical, et le 8 juin une exposition des travaux d'élèves.

Les parents d'élèves souhaitent la création d'un comité de pilotage pour traiter du temps périscolaire. La commission scolaire s'est réunie le 3 avril pour élaborer une enquête sur les prochains horaires scolaires dès la rentrée 2018. Une nouvelle rencontre avec Monsieur le Maire, les membres de la commission scolaire, 2 enseignants par école et 2 parents délégués par école aura lieu le 2 Mai. Ce sondage auprès des parents permettra de connaître la tendance pour les horaires du temps méridien : 11h30 - 13h30 ou 12h - 14h.

D'autre part pendant les vacances toutes les classes de l'école élémentaire ont été équipées en éclairage LED. Un nouvel ordinateur a été installé dans la classe de M. Dreno.

Depuis le 2 Mars, les deux écoles sont victimes d'actes de vandalisme. A l'école maternelle des volets ont été endommagés par des jets de pierres, les pierres provenant du mur longeant la crèche, une fenêtre a été cassée, à l'école élémentaire la vitre d'une porte fenêtre a été cassée, des stores abimés, une poubelle brûlée et l'atelier de C. Rivoire saccagé (manche de pelle et de fourche sciés, peinture clous vis renversés...). 6 plaintes ont été déposées.

5.2. – A.G. bibliothèque municipale

Madame Trentesaux informe le conseil que la dernière assemblée générale a eu lieu le mercredi 25 avril pour clôturer l'association. En effet, Fanny Maréchal étant recrutée comme bibliothécaire par la municipalité depuis le 1^{er} janvier 2018, les bénévoles ont estimé que l'association n'avait plus lieu d'être et ont voté à l'unanimité la dissolution de l'association, conscientes qu'elles viennent pour le plaisir de l'activité et non pour adhérer à une association. A ce jour il y a 14 bénévoles.

Madame Trentesaux rappelle qu'il y a déjà eu 2 apéro-concerts les samedis en fin de matinée. Un troisième est programmé pour le 30 juin avec les chanteurs de « Vol en éclats ». Elle invite les membres du conseil à y assister pour passer un bon moment et montrer l'intérêt porté à la bibliothèque municipale.

5.3. – C.M.E.

Madame Josette FROMENT informe le conseil que Madame Isabelle FRANCK est remplacée par Madame Claire PONCETY pour l'assister dans sa mission d'encadrement du conseil municipal d'enfants.

- Le carnaval organisé par le CME a bénéficié d'une belle météo avec un nombre important de participants. Le nouveau lieu de départ du défilé, place Jean Moulin, a fait l'unanimité.
- La boum du Sou des écoles sera reconduite.

L'après-midi récréatif avec les pensionnaires de l'ADAPEI de Domagne est en cours de préparation.

QUESTION N° 6 – Questions diverses

6.1. – Souvenir Georges Favre

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la famille de Monsieur Georges Favre, jeune homme de la commune, déporté et mort au camp de Matthausen au printemps 1945. Sa mémoire fait l'objet d'une plaque commémorative dans le hall de l'ancienne mairie, mais la famille émet l'idée d'une pose de plaque de rue.

Sur proposition d'un représentant de l'amicale des anciens combattants, présent dans l'assistance, le Conseil municipal propose de nommer la place dite « du Foyer » ou de la « salle Peloux » en fonction de son usage « place Georges Favre ».
Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

6.2. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
<u>Mars 2018</u> :	152	79	73	118	34

_o_o_o_o_o_o_

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 31 mai 2018 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,